



Barème des honoraires de Location et Vente

BAUX D'HABITATIONS soumis à la loi du 6 juillet 1989

HONORAIRES DE LOCATION A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE Sur la base de la surface habitable du selon plafond fixé par au m ² par décret *	HT	TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction d'acte	6.70€	8€
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	2.5€	3€
Honoraires d'entremise	1.67€	2€

HONORAIRES DE LOCATION A LA CHARGE DU LOCATAIRE Sur la base de la surface habitable du selon plafond fixé par au m ² par décret *	HT	TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction d'acte	6.70€	8€
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	2.5€	3€

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS A LA CHARGE DU LOCATAIRE	HT	TTC
Honoraires de location (sur loyer HT et hors charges de la première période triennale)	9%	10.8%

HONORAIRES DE LOCATION PARKING / GARAGE / BOX (bail hors loi du 06 juillet 1989)	HT	TTC
Honoraires de location et rédaction d'actes (forfait) pour chaque partie	83.33€	100€

HONORAIRES DE VENTE ** IMMEUBLES BÂTIS OU NON BÂTIS À USAGE D'HABITATION (OU À USAGE MIXTE PROFESSIONNEL / HABITATION)	HT	TTC
Bien inférieur ou égal à 149.999 €	5 750.00 €	6 900 €
Bien égal ou supérieur à 150.000 €	4 %	4,8 %

LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX	HT	TTC
Honoraires pour la vente	4,17 %	5 %

Honoraires de recherche foncière et montage d'opérations de promotion immobilière : 6% H.T

* les honoraires facturés aux locataires dans le cadre d'un bail d'habitation soumis à la loi du 06.07.1989 ne peuvent pas être supérieurs à ceux facturés au propriétaire. ** Les honoraires de transaction sont à la charge de l'acquéreur, sauf disposition contraire précisée dans le mandat. Barème TTC avec une TVA de 20% . Ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale. Honoraires applicable à compter du 18/02/2026 -